

RÉSIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENERI.

Ruhengeri, le 12 décembre 1950.-

N° 2334/P.E. 1.

OBJET:

Indemnité machine à
écrire.

Ruhengeri



2559

W

Monsieur le Gouverneur,

Suite à votre lettre 6035/I531/A0. du 25 novembre 1950, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la liste des membres du personnel qui sollicitent l'indemnité pour utilisation en service d'une machine à écrire personnelle.

- 1/ Gaupin Administrateur de Territoire
- 2/ Poche M. Administrateur Territorial Assistant
- 3/ Nijs R. Agent Territorial Principal
- 4/ Rheinhard H. Agent Territorial.

L'inventaire des machines à écrire du territoire vous a été transmis dernièrement.

L'Administrateur de Territoire,
P.O.

L'Administrateur Territorial Assistant,
M. POCHET,



Monsieur le Vice-Gouverneur Général du Congo Belge
Gouverneur du Ruanda-Urundi,

à

USUMBURA

Sous le couvert de Monsieur le Résident du Ruanda

à

KIGALI ..

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI.
SERVICE DES A.I.M.O.
A.L...

Usumbura, le 25 novembre 1950.

N° 6035/1.531/A.O.

OBJET :

Indemnité de machine
à écrire.

3581 | P.E.
6-12-50

Monsieur le Résident,

(Deux)

Monsieur l'Administrateur de Territoire, (Tous)

...Rukengesi...

Monsieur le Conseiller du Mwami, (Deux)

J'ai l'honneur de vous prier de me faire parvenir un état collectif des demandes d'indemnité de machine à écrire pour l'exercice 1951. Tous les usagers d'une machine à écrire personnelle sont autorisés à introduire leur demande.

L'inventaire des machines à écrire du territoire avec mention de leur état et de la date de leur réception, accompagnera l'état collectif.

Pour le Gouverneur du Ruanda-Urundi,
p.o.
Le Directeur des A.I.M.O.,
L.DELCOURT.



COMMISSAIRE DE DISTRICT.